

Police Safe Harbor Hospira

Titre de la police : Police de confidentialité Safe Harbor

Objectif

L'objectif de la présente Police de confidentialité Safe Harbor est de fournir un guide et une direction claire quant aux principes de confidentialité suivis par Hospira concernant les données personnelles transmises de l'Union Européenne (« UE ») aux États-Unis.

Champ d'application

Cette police s'applique à toutes les données personnelles reçues de l'UE et traitées par, ou au nom d'Hospira, Inc., ou de ses affiliés ou de ses filiales (ci-après désignés par « Hospira ») aux États-Unis, quelle que soit la forme, sur support papier, électronique ou verbale.

Définitions

Par « agent », on désigne un tiers qui traite les données personnelles exclusivement au nom de, ou sur les instructions de, Hospira.

Par « données personnelles », on désigne les informations qui identifient, ou sont utilisées pour l'identification d'un individu, y compris sans s'y limiter, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, la date de naissance, le numéro de sécurité sociale et les initiales. Les données personnelles ne comportent pas d'informations rendues anonymes de telle façon que l'individu ne soit plus identifiable, ni celles rendues publiques qui n'ont pas été associées avec les informations personnelles privées.

Par « données personnelles sensibles », on désigne les données personnelles qui révèlent la race, l'origine ethnique, les opinions politiques, les croyances religieuses ou philosophiques, l'adhésion à un comité d'entreprise international, ou des considérations sur la santé ou la sexualité. Les informations seront traitées comme des données personnelles sensibles quand elles seront reçues d'un tiers les traitant ou les identifiant comme sensibles.

Utilisé dans le cadre de cette police, le mot « individu » désigne la personne dont les données personnelles ont été collectées et conservées au nom de Hospira.

Police

Dans le cadre de ses activités relatives à l'emploi et aux affaires, Hospira collecte et utilise des données personnelles sur des clients, des employés, des fournisseurs, des participants à des essais cliniques, des partenaires commerciaux et autres. En cohérence avec l'engagement d'Hospira de protéger la confidentialité des données personnelles, Hospira adhère aux principes de confidentialité du Safe Harbor et aux questions les plus fréquemment posées, comme convenu

entre le Ministère du Commerce américain et la Commission européenne. La présente police établit les normes que Hospira appliquera dorénavant afin de protéger la confidentialité des données de ceux dont elle collecte et utilise les données personnelles.

Normes

En collectant et en traitant les données personnelles en provenance de l'UE, Hospira adhère aux principes suivants :

A. Utilisation des données personnelles

Hospira utilisera les données personnelles seulement dans des buts commerciaux légitimes. Hospira utilisera les données personnelles seulement de manière compatible avec les objectifs pour lesquels les informations ont été rassemblées ou ultérieurement avec l'autorisation de l'individu. Dans le cadre de cet objectif, Hospira prendra les mesures raisonnables pour s'assurer que les données personnelles sont pertinentes, précises, complètes et actualisées pour l'usage prévu. Dans la mesure du possible, aucune information non identifiable ne sera utilisée.

B. Partage et transmission de données personnelles

Les données personnelles peuvent être transmises à des agents sans préavis ou sans que les individus aient le choix quant à la transmission. Toutefois, avant de fournir des données personnelles à des agents, Hospira obtiendra l'assurance contractuelle de la part desdits agents qu'ils collecteront, utiliseront, conserveront et divulgueront les informations personnelles selon les instructions de Hospira et en conformité avec la présente police. Quand Hospira aura des raisons de croire qu'un agent utilise ou divulgue des données personnelles d'une manière contraire aux instructions de Hospira ou à la présente police, des mesures raisonnables seront prises rapidement pour empêcher ou interrompre ladite utilisation ou divulgation.

Hospira peut divulguer des données personnelles à des tiers non-agents, le cas échéant, avec notification aux individus concernés par les données et avec le consentement donné par ces individus. En outre, Hospira peut divulguer des données personnelles à des tiers non-agents en d'autres circonstances précises, comme par exemple quand la loi le requiert ou quand Hospira estime, en toute bonne foi, qu'une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour protéger les droits, la propriété ou la sécurité d'une autre personne.

C. Notification

Lors de la collecte de données personnelles directement auprès des individus concernés, Hospira les informera du but en vue duquel ces données personnelles sont rassemblées et de leur utilisation, indiquera comment contacter Hospira, le type de tiers non-agents avec lesquels Hospira est susceptible de partager les données personnelles et toutes les façons dont les individus peuvent limiter l'usage et le partage de telles données. Cette notification sera fournie lors de la première demande de données personnelles ou aussitôt que possible. Si Hospira estime qu'elle utilisera ou divulguera les données personnelles

dans un but autre que celui pour lequel elles ont été initialement rassemblées, Hospira s'efforcera raisonnablement de le notifier à l'individu avant ladite utilisation ou divulgation. La notification fournira les options soulignées au paragraphe D ci-dessous. Hospira ne notifiera pas à l'individu qu'elle va divulguer ses données personnelles si elle en est empêchée en certaines circonstances, comme par une ordonnance judiciaire.

D. Choix

Hospira offre aux individus la possibilité de choisir ou non de laisser divulguer leurs données personnelles à un tiers non-agent ou de les laisser utiliser dans un but autre que celui pour lequel elles ont été initialement rassemblées ou ultérieurement avec l'autorisation de l'individu. Lors de la collecte de données personnelles sensibles, Hospira donnera aux individus la possibilité de consentir positivement et explicitement à la divulgation des informations à un tiers non-agent ou à leur utilisation dans un but autre que celui pour lequel elles ont été initialement rassemblées ou ultérieurement avec l'autorisation de l'individu. Hospira fournira aux individus une possibilité raisonnable d'exercer leur choix.

E. Accès et modifications

Hospira accordera un accès raisonnable aux données personnelles qu'elle détient sur un individu, y compris l'accès électronique si possible. Sur demande écrite, Hospira prendra les mesures raisonnables pour permettre à un individu de corriger, modifier ou supprimer des informations le concernant, qui sont inexactes ou incomplètes, à moins que la loi n'en décide autrement. Hospira est en droit de refuser l'accès quand les frais pour fournir ledit accès sont disproportionnés par rapport aux risques encourus par la confidentialité des données de l'individu, ou quand les droits d'autres personnes seraient violés.

F. Sécurité des données

Il incombera à Hospira de prendre des précautions raisonnables du point de vue technique, physique ou organisationnel, pour protéger les données personnelles qu'elle détient de la perte, de leur mauvais usage et de l'accès non autorisé, de la divulgation, de l'altération et de la destruction.

G. Obligations

Hospira réalise des audits de conformité de ses pratiques de confidentialité concernées, pour vérifier le respect de la présente police, et prendra les mesures raisonnables pour punir les violations dont elle peut avoir connaissance, y compris des sanctions disciplinaires contre ceux qui ne s'y seront pas conformés. Dès que Hospira réalise qu'un agent tiers utilise ou divulgue des données personnelles d'une manière contraire à la présente police, Hospira prendra les mesures raisonnables qui s'imposent pour empêcher ou interrompre ladite utilisation ou divulgation.

H. Règlement des différends

Toute question, plainte ou préoccupation concernant l'usage ou la divulgation des données personnelles doit être adressée directement à Hospira à l'adresse fournie ci-dessous. Hospira enquêtera et tentera de résoudre les plaintes et litiges concernant l'usage et la divulgation de données personnelles en accord avec les principes énoncés dans la présente police. Pour les plaintes qui ne pourraient être résolues entre Hospira et le plaignant, Hospira consent à participer aux procédures de résolution de différends du panel établi par les autorités européennes de la protection des données, pour résoudre les litiges selon l'accord Safe Harbor entre le Ministère du Commerce des États-Unis et la Commission européenne, relatif à la protection des informations personnelles transmises de l'Union européenne aux États-Unis.

I. Contacts

Les questions ou les commentaires sur la présente police devront être soumis aux personnes ou fonctions suivantes, par courrier électronique ou par téléphone, comme suit :

Directeur de la Sécurité internationale et responsable de la protection de la vie privée :
275 N. Field Drive, Dept. NSEC, Bldg. H-1, Lake Forest, IL 60045 ; adresse électronique :
www.global.security@Hospira.com téléphone : +1-224-212-2900.

Les rapports sur des violations de la présente police doivent être adressés à l'OEC, à oec.com ou au +1-224-212-2669 ou au numéro vert de Déontologie et Conformité Internationales : +1-866-311-4OEC (4632).

J. Modifications à la présente police

Cette police peut être modifiée de temps à autre. Quand Hospira le fera, elle corrigera également la date de « dernière mise à jour » au bas de la présente police. Pour les modifications matérielles de la présente police, nous les notifierons aux individus en publiant une notice d'information sur le site Web d'Hospira à www.ourHospira.corp pour une durée de 60 jours.